

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 2 avril 2025**  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Étaient présents : MM. ROSSE, LUCIEN, CHARTIER, SIMON, LENA, AUDEBERT  
MMES ROBINET, BARRITAUT, GAURON, FLOURIOT, BORDIER-  
BONNEAU, FAVREAU

Absents excusés : Mme RETIF  
Mrs LAHAYE, MALENFANT.

Date de la convocation : 24 mars 2025

Secrétaire de séance : Lise BARRITAUT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 12

**01-Délibération n°2025 – AVRIL04**

**OBJET : État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024**

Il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil au titre de tout mandat ou de toute fonction (CF fiche pratique DGCL).

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursemen t de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Yves ROSSE, maire	15 044.52	0	0	15 044.52
Jean-Michel LENA, 1 <sup>er</sup> adjoint	4 439.40	0	0	4 439.40
Lise BARRITAUT, 2 <sup>ème</sup> adjointe	2 959.56	0	0	2 959.56

Benoit SIMON, 3 <sup>ème</sup> adjoint	4 439.40	0	0	4 439.40
Ghislaine RETIF, 4 <sup>ème</sup> adjointe	4 439.40	0	0	4 439.40
Florence GAURON, conseillère	1 479.84	0	0	1.479.84

	Nature des indemnités annuelles – Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Jean-Michel LENA	2 259.56	0	0	2 259.56

	Nature des indemnités annuelles - CCVA			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Jean-Michel LENA	2 200.00	0	0	2 200.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

### **02-Délibération n°2025 – AVRIL05**

#### **OBJET : CESSIION A TITRE GRATUIT DE VEHICULE FOURGON immatriculé EF-036-BL**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule PEUGEOT FOURGON immatriculé EF-036-BL n'est plus en état de fonctionnement ; au vu de son kilométrage et de son ancienneté, cela n'est pas envisageable d'engager des frais de réparation qui seraient trop importants. Il propose que le véhicule soit cédé à titre gratuit à Monsieur Arnaud DABURON, qui en a fait la demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder à titre gratuit le véhicule PEUGEOT FOURGON immatriculé EF-036-BL à Monsieur Arnaud DABURON,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches administratives nécessaires.

### **03-Délibération n°2025 – AVRIL06**

#### **OBJET : Contrat entre la Commune et le Rotary Club d'Amboise**

Le Rotary Club d'Amboise nous informe de son opération « Tulipes de l'Espoir »

Cette année, le Rotary Club d'Amboise apportera son aide à CANCEEN (cancérologie du Centre), au projet MINE (lutte contre la maladie de Charcot) et son soutien à l'Enfance, l'Education, le Handicap ainsi qu'aux actions de proximité grâce aux contrats de bouquets de tulipes.

Le ROTARY a planté en octobre 110 000 bulbes à AMBOISE et s'apprête à cueillir les tulipes pour les mettre en bouquets et les livrer aux entreprises, commerçants, collectivités, particuliers...qui ont souscrit un contrat.

Le Rotary Club d'Amboise nous propose donc de les soutenir en fleurissant l'accueil de la Mairie :

La formule 2025 est la suivante pour 3 semaines de livraison :

- 2 fois 3 bouquets de 15 tulipes puis 1 fois 4 bouquets de 15 tulipes
- Au prix de 95€ le contrat, 170€ pour 2 contrats et 240€ pour 3 contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de prendre un contrat au prix de 95€.

#### **04-Délibération n°2025 – AVRIL07**

##### **OBJET : Approbation du compte de gestion du Percepteur.**

Benoit SIMON indique au Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le percepteur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **05-Délibération n°2025 – AVRIL 08**

##### **OBJET : Vote du Compte Administratif 2024.**

Considérant que Yves ROSSE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Benoit SIMON pour le vote du compte administratif.

Benoit SIMON, explicite le détail du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif ainsi résumé :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
* <b><u>Section d'investissement</u></b> :	122 551.90 €	38 056.87 €
restes à réaliser en recettes :		00.00 €
restes à réaliser en dépenses :	9 000.00 €	
Excédent investissement reporté		87 802.34 €
<b><i>Excédent d'investissement de</i></b>	<b>3 307.31 €</b>	

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
* <b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	541 472.83 €	663 482.17 €
Excédent de fonctionnement reporté		456 950.29 €
<b><i>Excédent de fonctionnement de</i></b>	<b>578 959.63 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, *et en l'absence de Monsieur Yves ROSSE*, Maire, responsable de l'exécution du budget adopte le compte administratif de l'exercice 2024 tel que présenté.

#### **06 -Délibération n°2025– AVRIL09**

##### **OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 578 959.63 €,
- un excédent cumulé d'investissement de 3 307.31 €
- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 9 000.00 €.

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 445 510.32 €.
- affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 023) : 133 449.31 €

### **07-Délibération n°2025 – AVRIL 10**

#### **OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1636 et suivants,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- 43.36 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 33.95 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 11.68 % pour le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'appliquer les taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.95 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.36 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants : 11.68 %.

8 votes POUR, 4 votes CONTRE, 0 ABSTENTION :

### **08-Délibération n°2025 – AVRIL 11**

#### **OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Benoit SIMON indique que l'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2025 ont été examinées en commissions finances le 24 février 2025.

Il est donc proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations nommées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- d'approuver l'inscription au budget primitif 2025 des subventions telles que présentées dans le tableau annexé et de leur versement.

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>
<b>B8</b>

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>21 945,00</b>
6574	Entente Sportive CANGEY-LIMERA	Subv. fonct. aux pers. droit p	Entente Sportive CANGEY-LIMERA	Association	1 000,00
6574	FARANDOLE GARDERIE	Subv. fonct. aux pers. droit p	FARANDOLE GARDERIE	Association	18 000,00
6574	SYND. VINS D'AMBOISE	Subv. fonct. aux pers. droit p	SYND. VINS D'AMBOISE	Association	35,00
6574	ASSOC. PARENTS ELEVES CANGEY	Subv. fonct. aux pers. droit p	ASSOC. PARENTS ELEVES CANGEY	Association	1 000,00
6574	MONUMENT COM. COULANGES	Subv. fonct. aux pers. droit p	MONUMENT COM. COULANGES	Association	60,00
6574	C.A.N.C.E.N	Subv. fonct. aux pers. droit p	C.A.N.C.E.N	Association	300,00
6574	RESTO DU COEUR	Subv. fonct. aux pers. droit p	RESTO DU COEUR	Association	450,00
6574	MUSIQUE MUNICIPALE DE LIMERAY	Subv. fonct. aux pers. droit p	MUSIQUE MUNICIPALE DE LIMERAY	Association	500,00
6574	SECTION AFN CANGEY LIMERAY	Subv. fonct. aux pers. droit p	SECTION AFN CANGEY LIMERAY	Association	100,00
6574	ASS.F DES SCLEROSES EN PLAQUES	Subv. fonct. aux pers. droit p	ASS. F DES SCLEROSES EN PLAQUES	Association	150,00
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER 37	Subv. fonct. aux pers. droit p	LIGUE CONTRE LE CANCER 37	Association	350,00

## **09-Délibération n°2025– AVRIL 12**

### **OBJET : Vote du Budget Primitif 2025**

Benoit SIMON, adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2025 a été préparé suivant la nomenclature budgétaire M57.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'établit ainsi :

- section de fonctionnement - Dépenses et recettes .....1 045 510.32 €
- section d'investissement - Dépenses et recettes ..... 178 955.13 € (restes à réaliser inclus).

Le budget primitif a été voté au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **Approuve** le budget primitif 2025 tel que présenté.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner une suite favorable au devis de la société LIGHT ANIMATION pour la sonorisation des rues lors de la brocante du 1<sup>er</sup> mai – 1032€TTC

Le devis de la société PYROFETES pour le feu d'artifice du 13 juillet 2025 a été validé pour un montant de 2950.00€TTC.

En 2025, la CCVA lancera sa propre programmation culturelle, avec un budget spécifiquement dédié à ce projet. L'objectif de cette programmation est de proposer des événements culturels accessibles à tous sur l'ensemble des communes du territoire. Afin d'assurer le bon déroulement de cette initiative, la CCVA demande à la collectivité de désigner un élu culture-référent. Le Conseil Municipal propose Patricia BORDIER-BONNEAU qui accepte.

Lise BARRITAULT indique que les élèves du CP au CM2 participeront à la commémoration du 8 mai 1945.

Patricia BORDIER-BONNEAU souligne que l'épicerie vient de fermer et demande des précisions à Monsieur Le Maire. Monsieur Le Maire dit que pour le moment il n'a pas plus d'informations concernant la liquidation. Monsieur Le Maire a reçu 2 repreneurs potentiels. Mme et Mr OGER ont

envoyé leurs préavis en date du 30 avril 2025 pour le local commercial et du 30 juin 2025 pour l'appartement.

Florence GAURON demande à Monsieur Le Maire si il est possible de mettre un mot dans la newsletter concernant les chiens qui sont promenés sans laisse dans les chemins. Est-ce obligatoire ? - une vérification du code rural s'impose.

<b>Numéro</b>	<b>Objet des délibérations</b>	<b>Décision</b>
<b>01-Délibération 2025 AVRIL 04</b>	<b>Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus</b>	<b>Approuvée</b>
<b>02-Délibération 2025 AVRIL 05</b>	<b>Cession à titre gratuit de véhicule fourgon immatriculé EF-036-BL</b>	<b>Approuvée</b>
<b>03-Délibération 2025 AVRIL 06</b>	<b>Contrat entre la commune et le ROTARY Club d'Amboise</b>	<b>Approuvée</b>
<b>04-Délibération 2025 AVRIL 07</b>	<b>Approbation du compte de gestion du percepteur</b>	<b>Approuvée</b>
<b>05-Délibération 2025 AVRIL 08</b>	<b>Compte administratif 2024</b>	<b>Approuvée</b>
<b>06-Délibération 2025 AVRIL 09</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Approuvée</b>
<b>07-Délibération 2025 AVRIL 10</b>	<b>Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025</b>	<b>Approuvée</b>
<b>08-Délibération 2025 AVRIL 11</b>	<b>Vote des subventions 2025</b>	<b>Approuvée</b>
<b>09-Délibération 2025 AVRIL 12</b>	<b>Vote du budget 2025</b>	<b>Approuvée</b>

<b>Fonction</b>	<b>Qualité</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>
Maire	M.	ROSSE Yves	
Secrétaire de séance	Mme	BARRITAUULT Lise	